

Gears du véhicule Bicyclette avec moteur auxiliaire	Marque de fabrique Gino BARTALI	Type Sport	Modèle années 1958	Bordereau-type N° 567
--	------------------------------------	---------------	--------------------------	--------------------------

Caractéristiques Vhc. genre moto de sport avec guidon et selle de sport.

		Carburant essence/huile	Nombre de cylindres	1
Constructeur du châssis	MOTOTECHNICA - FIRENZE (I)			
N° du châssis frappé	à gauche, sous la selle			
N° du moteur frappé	à droite, s/partie supérieure carter-moteur			
Type du moteur	48			
Position du mot. centre bas	Frein-moteur	-		
Cylindrée	48 cm ³	Frein de remorque	-	Dimensions ext. en mm
Temps	2	Transmission	mécanique	Longueur
Refroidissement	air	Nombre vit. avant	3	Largeur
Entraînement	s/roue AR	Vitesse en 1 ^{re}	-	Hauteur
Nombre d'axes	2	Vitesse en prise dir. *	-	Empattement
Nombre de pneus	2	Bloquage différenciel	-	Porte à faux arr.
Schéma	(mécanique, à exp.int., tamb.central, à câble, sur roue arrière			**)
Frein à main	(mécanique, à exp.int., tamb.central, à câble, sur roue avant.			**)
Poids	avant	arr.	total	Pneumatiques Dimensions int. en mm
A vide	22	25	47	Dimension avant
Charge utile	28	47	75	Charge pneu 24 x 1 3/4
Total	50	72	122	arr.
Garantis de fabr.	-	-	-	-
Poids max. garantis pr. train routier	-		Nombre de portes	-
Direction	guidon de sport			Porte à faux arr.
Alésage	38		Marque du moteur	BARTALI
Ferme de la carrosserie	bicyclette avec moteur auxiliaire (genre moto)		C. V. frein	1,5 CUNA
Nombre de places: total	1	(avant - milieu 1 arr. -)	C. V. Impôts	0,242
Côte arrêtra	-		Places debout	-

Phares: marques	1/ C E V	Indicateurs de direction	-
Feux de croisement	1/ Bilux		
Feux de position	-	Escale-glace	-
Phare treilland	-	Avertisseur	1/ électr. + 1 timbre bicycl.
Feux arrière	1/ électrique	Réviseur	-
Réflecteurs	1/ combiné avec feu AR	Indicateur de vitesse	cadrans km/h encastré ds. phare
Feu stop	-	Figuine de radiateur	aucune
Eclairage № de contrôle	-		
Phare marche arrière	-		
Équipement électrique	6 Volts		
Mesure du bruit 82	dB au régime maximum	***)	

Observations et exceptions

- *) Vitesse en prise: ne doit pas dépasser la vitesse maximale prescrite de 40 km/h.
(ACF du 28.12.1950, art. 1, al.c.)
- **) Freins: l'importateur modifie le dispositif de freinage en séparant les 2 freins par le montage d'un second levier de frein à main (dans le dispositif original, 1 seul levier commande les 2 freins).
- ***) Bruit: trop fort. - Ne doit pas dépasser 60 dB. Dès le 1.10.1958 ne doit pas dépasser 75 dB (LC. du DEJP des 24.12.1957 et 24.6.1958).
- Orifice de l'échappement: ne doit être dirigé ni vers la droite ni vers le sol.

C A R T E D E B L O C A G E

Vu les remarques ci-dessus, ce type de véhicule ne peut pas être mis en circulation.
Après modifications ce type de véhicule doit être à nouveau présenté à la Commission d'expertises-type, pour contrôle.

Lieu et date de l'expertise-type: Morat, les 2.5.1958 et 31.7.1958

La Commission d'expertise-type